



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/553
10 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 MAI 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LA CHARGÉE D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA
MISSION PERMANENTE DE L'UGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Hier, la Mission permanente de l'Ouganda a publié un communiqué de presse soulignant le rôle de premier plan joué par le Président de l'Ouganda, S. E. M. Yoweri Museveni, dans la recherche d'une solution à la tragédie qui se déroule au Rwanda.

Le communiqué de presse appelait en particulier l'attention sur les entretiens entre le Président Museveni et le Secrétaire d'État adjoint aux affaires humanitaires des États-Unis d'Amérique. Au cours de ces entretiens, le Président Museveni a déclaré que tous les Ougandais étaient préoccupés et que le Gouvernement ougandais était profondément troublé devant les effusions de sang qui se poursuivaient au Rwanda.

Le Président et M. Shattuck (le Secrétaire d'État adjoint) ont convenu d'un commun accord que les dirigeants rwandais devaient mettre fin à toutes les formes de violence contre les civils et appliquer immédiatement un cessez-le-feu à la suite de négociations entre les forces armées, comme il en avait été question à Arusha. Ils ont également convenu, après examen de la question, qu'il fallait réduire le nombre des armes qui affluent au Rwanda.

Le Président Museveni et M. Shattuck se sont accordés à dire qu'il fallait ouvrir de toute urgence une enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda. Ils se sont félicités que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Ayala Lasso, ait annoncé qu'il se rendrait en mission la semaine prochaine au Rwanda. Ils se sont déclarés favorables à l'idée de convoquer la Commission des droits de l'homme de l'ONU en session extraordinaire pour qu'elle examine de toute urgence la crise des droits de l'homme au Rwanda.

Le Président Museveni et M. Shattuck ont débattu de la nécessité urgente de faire en sorte que toutes les formes d'assistance humanitaire, en particulier l'assistance alimentaire et les secours médicaux d'urgence, parviennent sans entrave à toutes les personnes déplacées et aux personnes démunies qui se trouvent au Rwanda. Au cours de la conversation, le Président Museveni a exprimé l'idée qu'un renforcement de la présence internationale au Rwanda permettrait d'atteindre cet objectif et de faciliter le dialogue, et s'y est déclaré favorable.

Le Président Museveni a proposé de convoquer un sommet régional qui réunirait toutes les parties belligérantes pour trouver une solution durable au conflit qui ravage le Rwanda.

Le Secrétaire d'État adjoint, M. Shattuck, a rappelé la ferme volonté des États-Unis d'Amérique d'oeuvrer de concert avec les autres membres de la communauté internationale pour apporter une assistance humanitaire aux victimes de la crise rwandaise. Il a déclaré que le Président Clinton savait profondément gré au Président Museveni de l'initiative qu'il avait prise pour trouver une solution à cette tragédie.

Le Président Museveni a également reçu les envoyés spéciaux du Président du Zaïre, M. Mobutu, et du Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mwinyi, le 7 mai 1994, pour discuter plus avant des efforts régionaux visant à parvenir par des moyens pacifiques à un règlement durable de la crise.

La présence de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), ainsi que l'appui qu'apporte le Gouvernement ougandais à un embargo sur les armes, devraient pouvoir calmer les craintes exprimées par le Représentant permanent du Rwanda dans la lettre qu'il vous a adressée le 2 mai 1994.

Dans cette même lettre, le Représentant permanent a parlé non seulement du renforcement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), mais aussi de l'augmentation des effectifs et de la capacité de la MONUOR. Le Gouvernement ougandais ne voit pas le lien qui existe entre les deux, sauf si l'on laisse tacitement entendre que la MONUOR n'a pas réussi à assumer ses fonctions quant à l'observation de la frontière rwando-ougandaise, ce qui bien sûr n'est pas le cas.

En outre, il convient de préciser bien clairement qu'il y a une différence très nette entre le rôle et le mandat de la MINUAR et ceux de la MONUOR, et qu'il convient de ne pas tenter indirectement de les fusionner.

Le Gouvernement ougandais continuera de coopérer pleinement à tous les efforts régionaux et internationaux visant à aboutir à un règlement pacifique durable de la crise rwandaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim

(Signé) Anne MUGISHA
